

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1146-20**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 28 septembre 2020, le règlement suivant :

**Règlement 1146-20 concernant les chiens
et abrogeant le Règlement 1141-20**

Le Règlement 1146-20 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 29^e jour de septembre 2020

Céline LeBlanc
Greffière